

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT AVIT DE TARDES**

DELIBERATION N° 2019/45 DU 22 NOVEMBRE 2019

Portant sur l'attribution de la part CIA du régime indemnitaire des fonctionnaires pour l'année 2019.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 10
- Présents : 08
- Représentés : 08
- Votants : 08
- Exprimés : 08
- Pour : 08
- Contre : 0

Le Conseil Municipal de Saint Avit de Tardes s'est réuni le 22 Novembre 2019 à 20 heures 00, dans le lieu habituel de ses séances, selon convocation du 14/11/ 2019 sous la présidence de : LEGROS Pierrette, Maire.

Présents : FOURNET Alain, LAFORGE Valérie, LAMY Roland,
LEGROS Francis, LEGROS Gilles, MARTINOT Jean-Baptiste, VILLETTELLE Suzanne.

A été désigné secrétaire : LAMY Roland

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer pour l'attribution de la part CIA (Complément Indemnitaire Annuel) du régime indemnitaire des fonctionnaires pour l'année 2019.

Elle rappelle que le CIA tient compte de la valeur professionnelle et de la manière de servir de l'agent et qu'il est déterminé en tenant compte des critères de l'entretien professionnel.

Après examen des divers éléments nécessaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- le versement du CIA pour l'année 2019 au taux de 35 % du montant annuel maximal.

Fait et délibéré les : jour, mois, an que dessus.

Pour copie conforme

LE MAIRE, Pierrette LEGROS

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture le :

Et Affichage du :